

L'ACTU CHALÉONNAISE

LETTRE D'INFORMATION MENSUELLE

LISTE DES DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2025

Présents (14) : Françoise RELANDEAU, Françoise ROUSSEAU, Maurice ROBIN, Carine LAMBERT, Ludovic SWITAJSKI, Michel AUDION, Mylène MOREAU, Michel GAUTIER, Marielle MAUDET, Audrey DOUSSET, Patrice PERRAULT, Joseph CHAVET, François PINAULT, Céline ANDRE.

Pouvoirs (2) : Christophe LECHANTOUX donne pouvoir à Françoise ROUSSEAU, Gérard SOUFFLARD donne pouvoir à Michel AUDION.

Absents excusés (2) : Estelle BISSIELOU MAMALEPOT, Manon RACINE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2025.

RELEVE DES DÉCISIONS DU MAIRE EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE

Dépenses d'investissement :

Réparation porte automatique AXA - DEFI - 1238.52€

MARCHÉS PUBLICS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le choix de la société Mabileau pour l'exécution du marché public relatif au débroussaillage des haies,
- **Approuve** le choix de la société Verdé Terra pour l'exécution du marché public relatif à l'entretien des espaces verts communaux,
- **Approuve** le choix de la société SportingSols pour l'exécution du marché public relatif à l'entretien du terrain de football,
- **Approuve** le choix de la société Atlantic Location pour l'exécution du marché public relatif au balayage des voiries communales,
- **Autorise** Madame le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que tous les documents afférents à sa bonne exécution ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal à la rubrique correspondante.

URBANISME

CHEMIN DE LA GATTE : ÉCHANGE DE PARCELLE POUR ALIGNEMENT ROUTIER

Dans le cadre de l'alignement fait sur Chemin de la gatte au droit des parcelles : E2036, E2033 et E 2406, il est constaté la nécessité de procéder à des échanges de parcelles entre la commune et Madame Roseline AVRIL afin de régulariser l'alignement.

Après division parcellaires, les parcelles suivantes ont été créées selon le plan établi par le cabinet géomètre expert DOCEUL CLEMENT et annexé à la présente :

Les parcelles suivantes propriétés de Madame Roseline Avril seront annexées à la voirie : E 2622, E2608, E2618.

Les parcelles suivantes, extraites du domaine public, seront transmises à Madame Roseline Avril : E 2627, E 2628 E 2629 E 2631 E 2632.

Cet échange est conclu sans soultre, la valeur des parcelles étant équivalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **Approuve** l'échange des parcelles propriété de madame Roseline Avril contre les parcelles issues du domaine public de la commune de Saint-Hilaire-de-Chaléons selon le plan établi par le géomètre ; et **Autorise** Madame le Maire à signer l'acte administratif d'échange et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

FINANCES

VOTE DES TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE AU 1ER JANVIER 2026

Madame le Maire informe le conseil que les tarifs des concessions du cimetière n'ont pas été révisés depuis 2024. Il est proposé une augmentation des tarifs comme suit :

Pour une concession d'une durée de

- 15 ans : de 200€ passage à 210€
- 30 ans : de 400€ passage à 420€

Cavurne

- 15 ans : de 200€ passage à 210€
- 30 ans : de 400€ passage à 420€

Caveau neuf : 1800€

Caveau occasion 1 place : 350€

Caveau occasion 2 places : 450.00€

Ces tarifs seront appliqués à compter du 1er janvier 2026.

⌚ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **valide** les tarifs applicables aux concessions cimetière tels que présentés ci-dessus.

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 : BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire expose au Conseil que, dans le cadre de l'exécution du budget communal 2025, il s'avère nécessaire de procéder à une décision modificative afin de prendre en compte l'achat d'une tondeuse robot, ainsi que pour rectifier certaines dépenses, à l'image de celles liées au personnel communal.

Il est donc nécessaire de procéder à des virements de crédits afin d'alimenter ces comptes et permettre les dépenses. Cette régularisation fera l'objet d'une décision modificative n°3 au budget principal

⌚ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **Adopte** la décision modificative n° 3 au budget principal 2025.

BP 2026 : QUART DE CRÉDITS À ENGAGER

Madame le Maire, rapporteur, expose au Conseil la nécessité de passer l'engagement du quart de crédit pour le budget prévisionnel 2026.

Vu l'article L1612-1 du CGCT qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, et jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent.

Considérant la nécessité de permettre la poursuite de l'activité avant le vote du budget 2026, il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

Autres immobilisations corporelles : 20 000€

Matériel de bureau et mobilier : 5 000€

Immobilisations en cours : 50 000€

⌚ Le Conseil Municipal, entendu le rapporteur en son exposé, à l'unanimité, **Autorise** l'ouverture des crédits ainsi présentés pour un montant total de 75 000€, **Dit** que les crédits seront inscrits sur le budget prévisionnel 2026 de la Commune, et **Autorise** Madame le Maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre de l'ouverture du marché PAVC pour 2026, sous la coordination de la commune de Sainte-Pazanne, deux candidatures ont été présentées. La commission d'examen des deux propositions reçues a émis un avis favorable à celle de GADAIS COLAS pour une durée d'un an, renouvelable deux fois. Elle porte sur un montant annuel de 691 183€ HT pour l'ensemble des 4 communes parties, dont 62 500€ HT pour Saint-Hilaire-de-Chaléons.

• Par délibération du 15 septembre 2025, le Conseil avait autorisé la signature par Madame le Maire de la convention de prorogation de délais de l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique pour le bien situé 20 rue de l'Abreuvoir. Il avait alors été indiqué que celle-ci n'impliquait pas d'impact financier pour la Commune.

Toutefois, après validation de celle-ci, il s'avère finalement que la prolongation emporte des frais facturés à la mairie par l'EPF pour un montant de 3 873.99€ TTC, lesquels avaient été omis lors de l'exposé du corpus de la convention.



Le budget principal à la capacité d'en assumer le règlement, il était toutefois nécessaire de clarifier ce point pour l'information complète des membres du Conseil.

• À la suite du contrôle mené par la Cour Régionale des Comptes plus tôt cette année, le Conseil avait été informé des différentes mesures prises pour remédier à la situation financière de la commune. Les dépenses de fonctionnement évoluent dans les ordres de grandeur prévus au budget primitif : Sur les 2 047k€ prévus, 1 952k€ ont été consommés jusqu'ici ;

▪ Les dépenses de personnel restent à un niveau stable. Il faut cependant noter que l'impact sera très limité en 2025 puisque les réorganisations engagées n'auront eu d'effet que de septembre à aujourd'hui.

Les recettes fiscales et les dotations, pour leur part, sont conformes aux prévisions dégradées de cette année.

Certains investissements ont été reportés ou reprogrammés par suite des recommandations de la CRC, à l'image de l'installation de la vidéosurveillance ou encore des tranches optionnelles de rénovation de l'église.

▪ Les opérations prioritaires telles que la tranche ferme de ces travaux ont été maintenues.

▪ L'objectif est d'assurer un rythme soutenable, sans dégrader l'endettement.

Les mesures engagées (réajustements RH, marchés d'entretiens des voiries et espaces verts, procédures, suivi budgétaire renforcé) produiront leurs effets principalement en 2026.

▪ Pour 2025, l'impact est faible mais sécurisé : pas de dérive constatée, la trajectoire est sous contrôle.

▪ L'année 2026 sera le premier exercice reflétant pleinement les ajustements réalisés. Les priorités resteront : le maintien d'une épargne suffisante, la vigilance sur la masse salariale, et la poursuite d'un programme d'investissements maîtrisé.

• Une commission finances sera à planifier sur le mois de février, avant le vote du budget en Conseil municipal le 9 mars 2026.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 19 janvier 2026 à zohoo à la Salle des Lys.



Retrouvez la liste complète des délibérations sur le site internet de la Mairie :
www.saint-hilaire-de-chaleons.fr

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES :

- **22 octobre 2025** : Roméo THOMAS – 17, rue du Grand Pré
- **15 novembre 2025** : Sarah AITICHOU – 15, rue du Grand Pré
- **20 novembre 2025** : Martin GUIBERT PENSEC – 5, Les Fosses



DECES :

- **6 novembre 2025** : Denise BRIN – 83 ans – Résidence Saint-André
- **7 novembre 2025** : Henri PINSON – 90 ans – 3, Les Barbussières
- **24 novembre 2025** : Fernande HARDY – 90 ans – Résidence Saint-André



LES ÉVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER

- **25 décembre 2025** : Concert de Noël – Salle de Spectacles – organisé par En Compagnie des Saltimbanques
- **9 janvier 2026** : Assemblées Générales – Salle des Lys – organisées par Agemaco et Comité des Fêtes

LES VOEUX 2026

Mme Françoise Relandreau, Maire de Saint-Hilaire-de-Chaléons et le Conseil Municipal, vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2026 et ont le plaisir de vous convier

**Le samedi 10 janvier 2026 à 10h30
à la salle du Tilleul**

afin de vous présenter le bilan de l'année 2025.



ÉCOLE STE THÉRÈSE

Les inscriptions pour la rentrée 2026-2027 vont débuter.

Si votre enfant est né en 2023 il fera sa rentrée en Petite Section en septembre 2026 !

Vous pouvez contacter l'école au 02 40 31 70 76 (en laissant un message) ou par mail : ec.st-hilaire-chaleons.ste-therese@ec44.fr

L'école ouvrira ses portes :

le **samedi 17 janvier 2026** de 10h00 à 12h00.

Vous pourrez y rencontrer les enseignants de l'école ainsi que des parents d'élèves, membres de l'APEL ou l'OGEC.

Au plaisir de vous rencontrer !

L'équipe éducative, les parents et élèves de l'école Ste Thérèse.

EN COMPAGNIE DES SALTIMBANQUES



REPAS DES AÎNÉS

Le samedi 6 décembre 2025 a eu lieu le repas de nos aînés. Une journée sous le signe de la convivialité sur le thème du cabaret !



LA MIE CHALÉONNAISE

La boulangerie La Mie Chaléonnaise vous informe que sa carte de Noël est disponible en boutique.

Horaires d'ouverture :

Mercredi 24 décembre de 7h à 17h non stop

Jeudi 25 décembre de 8h à 12h.

Fermeture pour congés du vendredi 26 décembre au vendredi 2 janvier inclus.

Réouverture le **samedi 3 janvier 2026**.

DÉCHETTERIE

Jusqu'au **31 mars** prochain, Pornic agglo Pays de Retz vous propose de collecter les coquilles à la déchèteries :

📍 Pont-Béranger, à Saint-Hilaire-de-Chaleons

REMISE EN SELLE

L'Agglo propose, en partenariat avec Le Poulp', des ateliers pour les personnes souhaitant reprendre confiance à vélo.

- **13 janvier au 17 mars 2026** à Chauvé
- **15 janvier au 19 mars 2026** à Rouans

D'autres ateliers suivront à Sainte-Pazanne et Villeneuve-en-Retz (dates à venir).

ⓘ Renseignements auprès du Guichet Mobilités de votre Agglo au 02 72 92 40 61.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque sera fermée du **24 décembre au 4 janvier**.

⌚ Réouverture le **mardi 6 janvier** à 16h30.



Suivez l'actualité chaléonnaise sur nos réseaux sociaux !

Hôtel de Ville - 20 rue de la Mairie - 02 40 31 70 40 - mairie@shc44.fr

